

Image not found or type unknown



Denonciation de contrat armee de terre

Par **Charly37**, le **17/02/2017 à 18:16**

Bonjour je m adresse a vous car je me suis engager a l armee il y a un mois j ai eu du mal a m adapter instructeur violent verbalement j arriver pas a trouver ma place j en n ai fait par a mon lieutenant responsable de ma section qui a dit tout simplement de rentrer chez moi a ma futur permission et que mon contract prendrai fin chose que j ai faite mon contrat a etait denoncer pendant ma periode probatoire mais il ma pas parler des consequence je voulais savoir si dans 1 ans ou 2 je pourrai repartir a l armee car je c que c ce que je veut faire pourrai t on m aider ?? Esceque j aurai des sanctions?? Sachant que c etait pendant ma periode probatoire et que c mon lieutenant qui ma dit de faire sa .Car la je suis un peu perdu merci d avance.